

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 11 FEV. 1988

N° 0424 / 15.00

FERWAFA

reçu le 12 FEV. 1988
n° 144128
A traiter par _____

Monsieur le Gouverneur de la Banque
Nationale du Rwanda
B.P. 531 KIGALI

OBJET: Demande de devises.

Monsieur le Gouverneur,

Dans le cadre du tour préliminaire de la XIVème Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe à laquelle notre Pays est engagé, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser le change de l'équivalent de FRW 862.400 (HUIT CENT SOIXANTE DEUX MILLE QUATRE CENTS FRANCS RWANDAIS) en vue de couvrir les frais de mission des membres et des joueurs du club MUKURA (24 personnes) et du représentant de la FERWAFA.

Ces frais se répartissent comme suit :

- Pour le club MUKURA V.S.

Frais d'hôtel, de restauration et divers : FRW 500.000

Indemnités ferfaictaires : FRW 300.000

- Pour le représentant de la FERWAFA

: FRW 62.400

FRW 662.400

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur,
l'assurance de ma considération distinguée.

C.P.I.à:

- Monsieur le Président de la FERWAFA

K I G A L I

- Monsieur le Président du Club MUKURA

K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse

et du Mouvement Coopératif

NDIDILLY IMANA Augustin

Et Col BEM.-